

<http://lacreteil.fr/spip.php?article276>



UNCL CATAAC | Union Nationale des Carpistes Libres

- NATURE - BIODIVERSITÉ † D A - SCIENCES - Faune aquatique et subaquatique -



Date de mise en ligne : lundi 22 août 2016

Copyright © LACCRETEIL.FR - Tous droits réservés

[Les articles des 365 derniers jours de l'Union Nationale des Carpistes Libres en cliquant sur le lien](#)

Qu'est ce que l'Union Nationale des Carpistes Libres

[Article du 26 novembre 2012 de l'UNCL CATAC - Union Nationale des Carpistes Libres](#)

Pour défendre la pêche du domaine public !

Dans le prolongement des combats menés avec « Force et Honneur » par CAMOU puis par l'UNCM , et suite à la révolte du Net Carpiste Libre (NCL) face à l'un des plus gros dossiers trafic que la France ait connu, la colère et l'indignation sont encore montées d'un cran.



Dans le même temps, l'association CarpOuest née en 2010, s'est bien développée et a gagné de nombreux membres au fil des saisons, en commençant à s'étendre largement sur le territoire national. L'une des ses principales missions fut de coordonner la mise en place de CPS (Commissions Pêche Spécialisées) sur l'ensemble des départements, axée essentiellement vers l'ouverture et le maintien de secteurs de pêche de nuit. Là où ces sections ont été implantées, les témoignages positifs se multiplient, et cela de la part de tous les acteurs de la pêche au niveau départemental. Nous avons déjà fait largement la preuve que les secteurs de pêche de nuit doivent se gérer au niveau local, et que c'est par l'entente et le dialogue au sein même des fédérations et des AAPPMA que les solutions arrivent. Au travers des CPS, ce sont l'écoute et l'échange qui sont mis en avant, pour des résultats brillants et durables.

Ensuite, vient le problème intolérable de vol de carpes du domaine public ainsi que le non respect de la loi en vigueur concernant « l'interdiction de transport de carpes de plus de 60 cm ». Un groupe de travail de l'association fût instauré début 2012 sous le nom de la CATAC (Cellule Anti Trafic de l'Association CarpOuest). A ce jour, de nombreux membres actifs de toute la France viennent confidentiellement porter main forte pour combattre le fléau qu'est le trafic de carpes et le pillage du domaine public, une vraie machine de guerre qui travaille d'arrache pied depuis plusieurs mois dans l'ombre. Les 21000 connexions au blog de la CATAC démontrent bien l'intérêt que les pêcheurs portent à la protection de leur patrimoine halieutique, vivant, et aujourd'hui en réel danger !

Ces mouvements certes solidaires mais d'envergure insuffisante, doivent laisser place à une force plus large et plus influente. Le temps est venu de créer une grande Union Nationale indépendante. Elle concentre tous ces combats, et porte les valeurs des Carpistes Libres que vous êtes, qui sont désormais fédérés, et représentés face aux instances administratives et juridiques.



Les prochaines années qui viennent sont d'une importance capitale pour la pêche associative, l'UNCL lance un appel à toutes les forces vives afin de défendre une pêche démocratique, accessible financièrement à tous les pêcheurs ! Certes, il faudra beaucoup d'énergie, mais aussi de convictions, et nous en sommes conscients, mais c'est pour l'intérêt général et pour l'avenir de notre passion ! Pour que la pêche de la carpe demeure LIBRE !

Point sur les actions en cours :

Nous sommes en contact étroit avec la FNPF et son service juridique, interlocuteur privilégié dans les démarches de lutte contre le trafic de carpes. La sécurité des dossiers en cours nécessite la plus stricte discrétion sur l'état d'avancement de ceux-ci, mais malgré des rouages juridiques bien plus compliqués qu'il n'y paraît, les choses avancent favorablement...

De nombreuses Fédérations de Pêche Départementales ont diffusé la brochure « Que faire face au trafic de carpes », nous souhaitons avec elles poursuivre ce partenariat solide et constructif.

Réflexion collective sur les propositions de modifications de la Loi pêche LEMA 2006, de sorte à la rendre plus complète et mieux adaptée aux problèmes du trafic actuel.

Les Commissions Pêche Spécialisées sont en construction, et un groupe de travail national est déjà mis en place afin de favoriser l'entraide d'un département à un autre, de partager les expériences afin de créer une dynamique UNCL.



Venez rejoindre l' UNCL !

Le forum officiel de l'UNCL est en ligne, crée sur les cendres du forum CarpOuest. Vous pourrez suivre l'actualité et échanger vos points de vue, les actions de la CATAC et la mise en place des CPS... Ce forum sera associé d'ici peu à un site internet, vitrine de l'UNCL. Venez vous inscrire et participer sur le forum, c'est gratuit !

C'est à vous de choisir la pêche de demain, c'est à vous de décider de l'héritage à laisser à vos enfants. Si l'UNCL naît aujourd'hui, elle n'est en fait que la continuité évidente d'un mouvement initié il y a bien longtemps. Ses racines sont plantées dans un socle solide, le travail remarquable de ceux qui nous précédé.

Pour le rassemblement et l'échange, pour accompagner les instances halieutiques et modifier la législation, pour combattre par tous les moyens le trafic de carpes et donner à votre parole la force qu'elle mérite,

POUR une pêche LIBRE et accessible à TOUS !

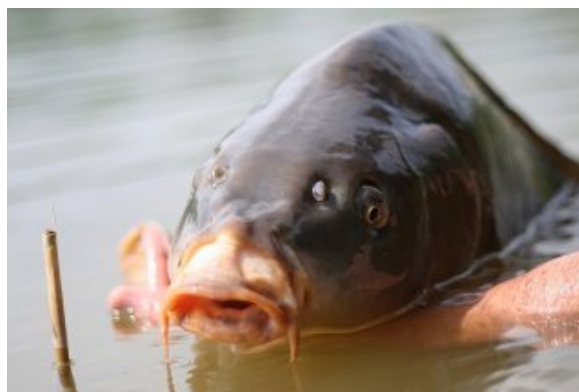
L'Union Nationale des Carpistes Libres !.

Qu'est-ce que la CATAC ?

[Article du 21 juin 2012 de l'UNCL CATAC - Union Nationale des Carpistes Libres](#)

La **Cellule Anti Trafic de l'Association CarpOuest**, que l'on appelle **CATAC**, vient de voir le jour en 2012. Elle dépend de l'association et s'appuie sur ses statuts.

Les membres actifs de notre organisation sont issus du monde associatif de la pêche, d'anciens membres de l'Union Nationale des Carpistes en Mouvement (UNCM), des acteurs du Net Carpiste Libre (NCL), des membres d'AAPPMA ou de Fédérations de Pêche...



Cette cellule a pour objectifs de freiner le trafic de carpes en France, de lutter contre le pillage des eaux du domaine public, contre le vol de poissons vivants qui alimentent le secteur privé de la pêche. Pour cela, la CATAC travaille à l'échelle nationale et internationale. Nous serons les interlocuteurs principaux des instances halieutiques et juridiques, et tenterons de recueillir le maximum d'informations possibles, de coordonner les actions, de veiller au respect des lois qui protègent nos poissons par tous les moyens dont nous disposons légalement, et ils sont nombreux...

Vous mêmes, dans vos régions, avez peut-être été les témoins directs ou indirects de ces transferts illégaux de

carpes. Comme beaucoup de pêcheurs vous êtes indignés de voir disparaître le bien commun au bénéfice de l'intérêt privé, vous aussi vous êtes en colère !? Mais engager une action en justice pour un simple particulier est toujours délicat.

A partir de maintenant vous pourrez vous adresser de manière anonyme à une organisation associative qui va recueillir ces informations, les recouper, utiliser tous les leviers dont elle dispose pour combattre les trafiquants.



Grâce aux moyens modernes de communication, mais surtout à la volonté de tous ceux qui s'engageront à nos côtés, nous pouvons y arriver. La CATAC a besoin de vous pour combattre le trafic.

[Les dossiers trafic de carpes](#)

Post-scriptum :

<http://www.facebook.com/unionnationaledescarpisteslibres/>